Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 015-211502042-20250916-DEL_2025_060-DE

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 16 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : **17** **Présents : 12** **Représentés : 4** **Votants : 16**

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, LEGOUT Cécile, VABRE Fabien.

Sont absents : PORTERO Séverine, MURAT Frédéric représenté par Cécile CHEVALIER, RAYNAL Géraud représenté par Jean-Luc DONEYS, PENA-AUBERT Christelle représentée par Patricia BENITO, BOUTONNET Sabine représentée par Janine TEISSEDRE.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 16 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 11 septembre 2025

Délibération N° DEL_2025_060 – Demande d'attribution d'un barnum auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'existence d'un nouveau dispositif mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes.
Cette opportunité s'adresse spécifiquement aux communes de moins de 2000 habitants.

Ce dispositif permet d'obtenir un barnum de qualité de 3m x 3m, à destination exclusive des associations locales. Ce matériel est mis à la disposition par la Région, à titre gracieux, avec pour seules conditions que la commune :

- S'engage à le stocker, l'entretenir, le mutualiser au maximum et le mettre à disposition des associations du territoire,
- Prenne en charge son assurance et son bon état de fonctionnement,
- Se charge de le récupérer dans l'une des 12 antennes régionales réparties sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 015-211502042-20250916-DEL_2025_060-DE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de cession de barnum,
- De s'engager à respecter les conditions mentionnées ci-dessus.

Après délibération, la proposition est approuvée par 16 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Patricia BENITO

MAIRIE de SAINT-PAUL-des-LANDES * 15 (Cantal) *

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER